

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2012
18^{ème} résolution

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières
réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2012
(18^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

Legrand
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés de votre société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail, dès lors que ces salariés et anciens salariés sont adhérents à un plan d'épargne de votre société ou de votre groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global fixé à la vingtième résolution.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

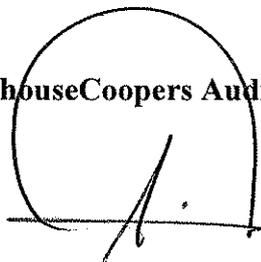
Les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

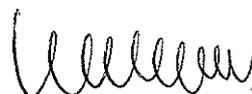
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'Morin'.

Gérard Morin

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and curves.

Jean-Marc Lumet